

**PARTICIPATION, REPRÉSENTATION
ET PROTECTION DES
FEMMES DANS LES PROCESSUS
ÉLECTORAUX DANS LA RÉGION DES
GRANDS LACS**

ADDIS ABABA 12-13 NOVEMBRE 2019

PLAN

- I. BREF RAPPEL DES CADRES NORMATIFS
INTERNATIONAUX
REGIONAUX

- II. LES DEFIS ET LES BARRIERES A LA
PARTICIPATION DES FEMMES SELON LE CYCLE
ELECTORAL

- III. QUELQUES PROPOSITIONS DE PISTES POUR
LEVER LES BARRIERES

CADRES NORMATIFS INTERNATIONAUX

- Article 21 (1) de la **Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)** (1948)
- Convention sur les droits politiques de la femme (1954)
- Article 5 de la **Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale** (1965)
- Article 25 du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (1966)
- Article 7 et 8 de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)** (1979)

CADRES NORMATIFS INTERNATIONAUX

- **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD) (2006)**
- **Déclaration et Programme d'action de Beijing (objectif stratégique 2)**
- Résolution 1325 (2000) , et les résolutions connexes Résolution 1820 (2008) , Résolution 1888 (2009) , Résolution 1889 (2009) , Résolution 1960 (2009) , Résolution 2106 (2013) , Résolution 2122 (2013)

Résolution 2389 (Octobre 2019)

CADRES NORMATIFS INTERNATIONAUX

- **La Resolution 1990/15 du Conseil Economique et Social** qui demande aux governments, aux partis politiques, aux syndicats et a tous les corps professionnel et autres groupes representatifs d'adopter les 30 pour cent minimum de representation des femmes en position de leadership au vu d'atteindre la representation egale.

- .

CADRES NORMATIFS REGIONAUX

- Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique
- Protocole a la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo)
- Protocole de la SADC sur le Genre et le développement
- Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007)
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981)

CADRES NORMATIFS REGIONAUX

- Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique
- Protocole a la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo)
- Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007) et Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981)

CADRES NORMATIFS AU NIVEAU DES GRANDS LACS

**PROTOCOLE DE LA SADC SUR LE GENRE ET
LE DÉVELOPPEMENT**

**LE PACTE POUR LA SECURITE, LA STABILITE
ET LE DEVELOPPEMENT**

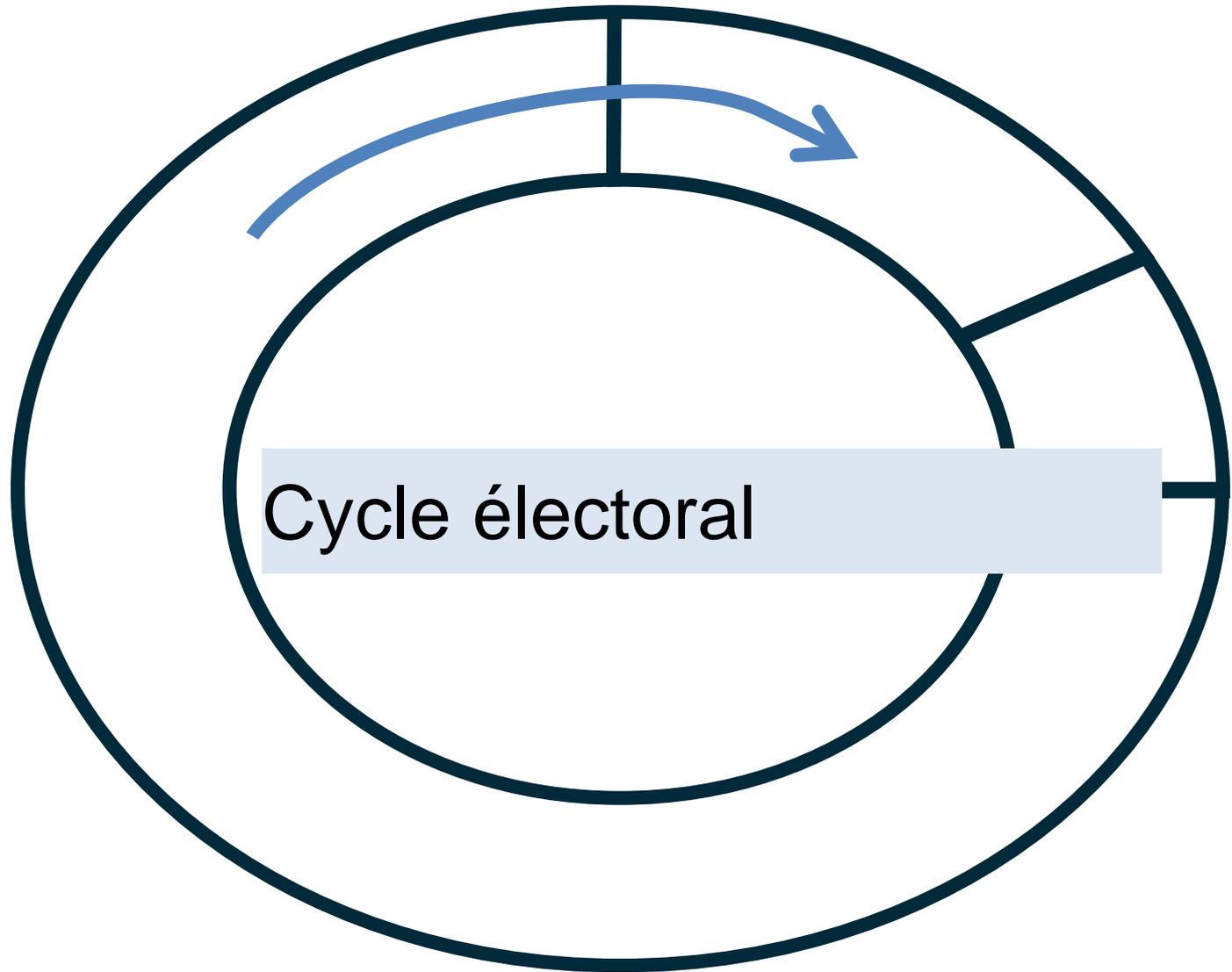
**LE PROTOCOLE SUR LA DEMOCRATIE ET
LA BONNE GOUVERNANCE**

LA DECLARATION DE KAMPALA

Statut juridique des normes internationales

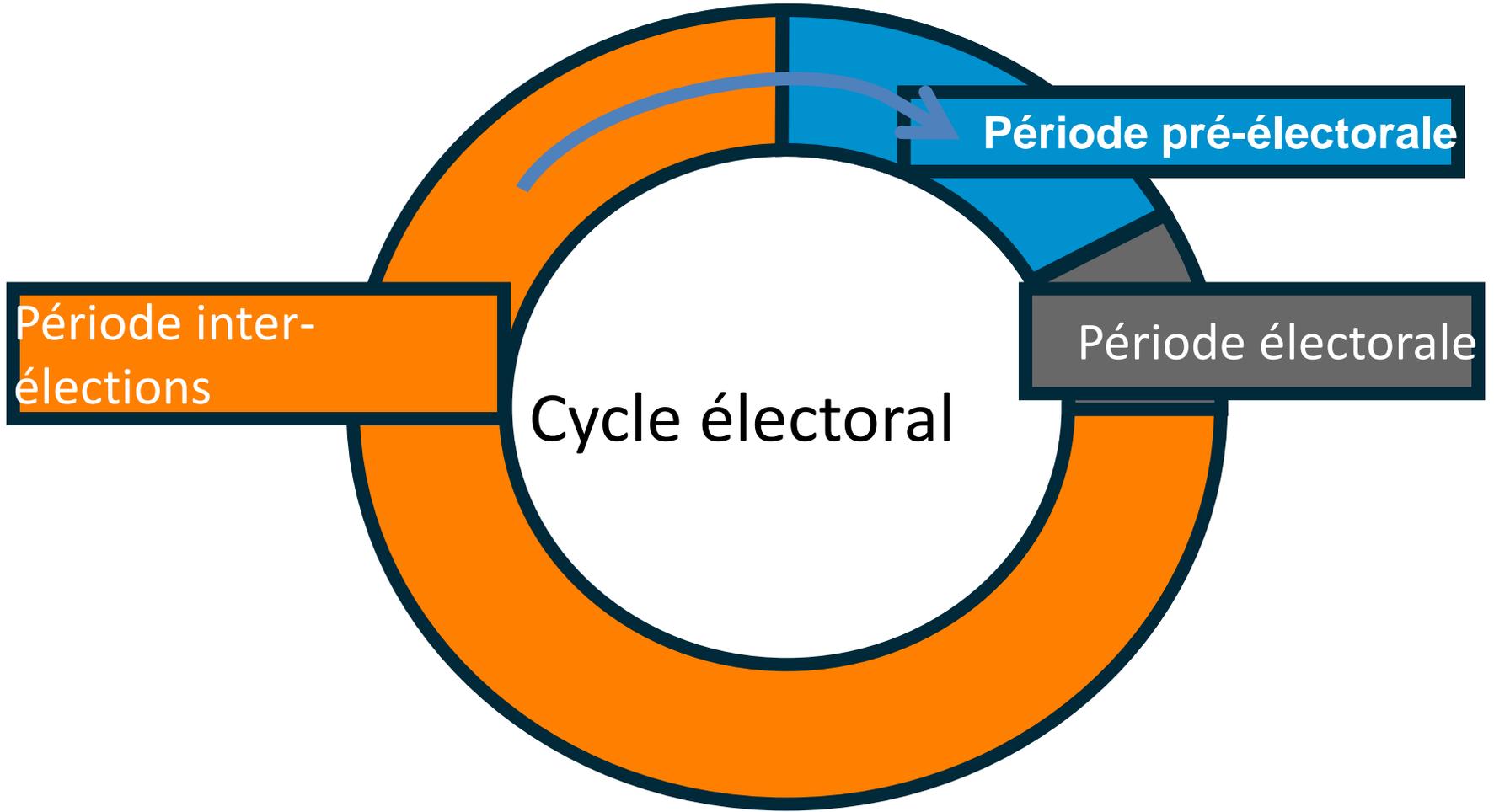
Droit coutumier international	CONTRAIGNANT POUR TOUS LES ETATS
Traites internationaux	Contraignants pour tous les signataires
Traites Regionaux	Contraignantes pou tous les signataires
Declarations et Engagements politiques	Persuasifs pour les Etats qui en sont les originaires

Le modèle du cycle électoral



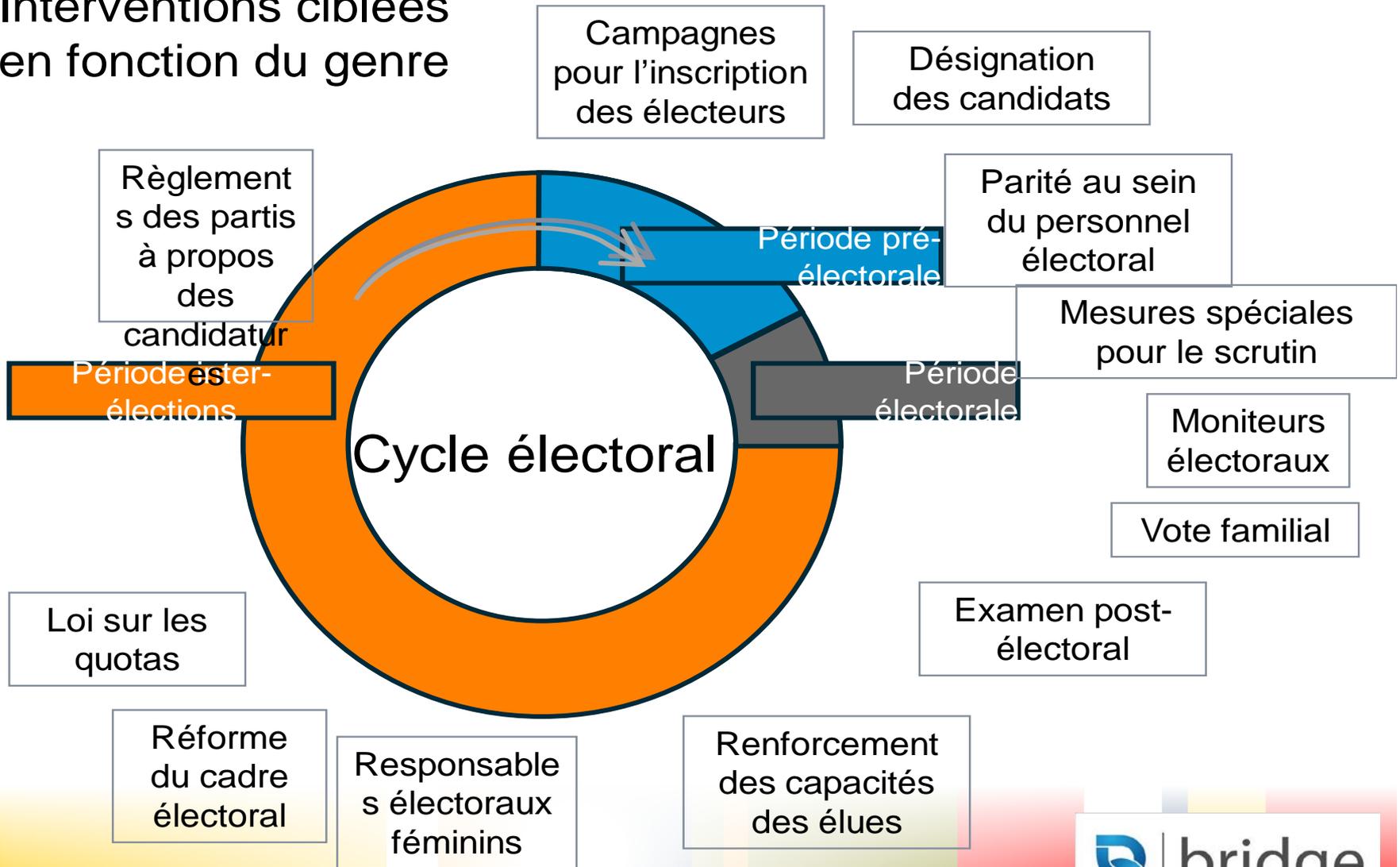
Cycle électoral

Cycle Electoral

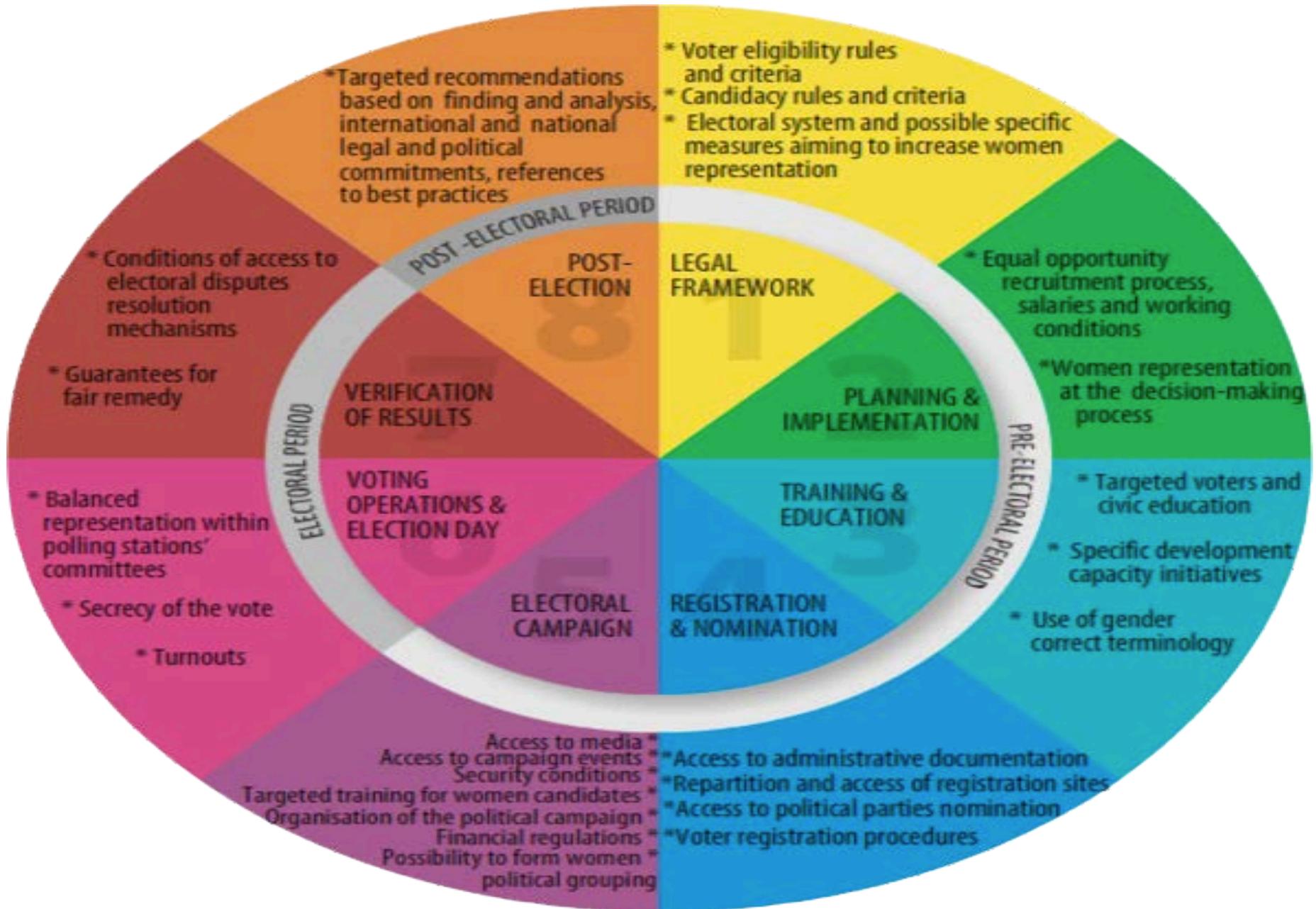


OU PARTICIPER ET ETRE REPRESENTER? ?

Interventions ciblées en fonction du genre



QUOI ET QUAND



LES BARRIÈRES A LA PARTICIPATION DES FEMMES

LES BARRIÈRES QUI ENTRAVENT LA VOIE DE LA MARCHÉ DES FEMMES EN POLITIQUE SONT NOMBREUSES ET MULTIFORMES

INDIVIDUEL/COLLECTIF

SOCIAL

POLITIQUE/JURIDIQUE

ECONOMIQUE

INSTITUTIONNEL

LES BARRIERES A LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ELECTIONS

- **INDIVIDUELLES**: INTERIORISATION PAR LES FEMMES DE LEUR CONSTRUCTION SOCIALE-INFERIORITE
- MANQUE DE CONFIANCE EN SOI- LE MANQUE DE CONSCIENCE DE SES PROPRES DROITS
- BLOCAGE PSYCHOLOGIQUE/MOTIVATION – NEGATIVITE DU DISCOURS POLITIQUE ET DES CAMPAGNES ELECTORALES
- EXPRESSION D'UNE SOLIDARITÉ DE CLASSE AU DÉTRIMENT D'UNE SOLIDARITÉ AUTOUR DU STATUT DES FEMMES À PROMOUVOIR

LES DEFIS ET LES BARRIÈRES A LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ELECTIONS

- POLITIQUE : MULTIPARTISME ET ROLE DE MILITANTES DE BASE - EXCELLENT DANS LA MOBILISATION DES PARTISANS SANS OCCUPER DES POSITIONS ÉLEVÉES DANS LA HIÉRARCHIE DES POSTES POLITIQUES
- UNE MASSE DE MANŒUVRE ÉLECTORALE DANS LES PARTIS

LES DEFIS ET LES BARRIERES A LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ELECTIONS

- **SOCIAL**: PESANTEURS CULTURELLES ET NORMES SOCIALES QUI LES CONFINENT AUX FONCTIONS DE REPRODUCTION (ACTIVITÉS DOMESTIQUES, ÉDUCATION DES ENFANTS, ETC..)
- NIVEAUX D'EMPLOI, DE REVENU ET D'ÉDUCATION DES FEMMES, ET LA DIVISION DU TRAVAIL DANS LA FAMILLE ;
- **ECONOMIQUE** : SITUATION DE PAUVRETÉ QUI LES EMPÊCHE D'ASPIRER À ŒUVRER EN POLITIQUE .

LES DEFIS ET LES BARRIERES A LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ELECTIONS

- INSTITUTIONNEL:

SYSTEME ELECTORAL

PARTIS POLITIQUES

LA STRUCTURE DES INSTITUTIONS

LES MEDIA (ACCES INEGAL DES FEMMES -
PROMOUVOIR UNE IMAGE EQUILIBREE ET NON
STEREOTYPEE)

- LA FAIBLESSE DE LA VOLONTÉ POLITIQUE
SOUTENUE ET CONTINUE DES AUTORITÉS ET DES
FEMMES POUR INVERSER LES PRATIQUES
INÉGALITAIRES ET INJUSTES DANS LES DOMAINES
SOCIOÉCONOMIQUES, CULTURELS ET POLITIQUES;
- LA NON-APPLICATION DES DISPOSITIONS LÉGALES
EN FAVEUR DE LA FEMME

LES DEFIS ET LES BARRIERES A LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ELECTIONS

- LE MANQUE DE SOLIDARITÉ NATIONALE ET DE SOLIDARITÉ ENTRE LES FEMMES : (DANS LA PLUPART DES CAS CELLES QUI PARVIENNENT AU SOMMET NE SE SENTENT PAS INVESTIES D'UN DEVOIR DE SOLIDARITÉ VIS À VIS DES AUTRES FEMMES)

QUELQUES PROPOSITIONS DE PISTES

- PARITÉ OU DISCRIMINATION POSITIVE, CE QUI DOIT COMPTER LE PLUS, C'EST LE ***RESPECT IRRÉVERSIBLE ET UNIVERSEL DES PRINCIPES DU DROIT, D'ÉGALITÉ ET DE JUSTICE***
- ***ADOPTION D'UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES PRINCIPES DES DROITS DES FEMMES***

UNE APPROCHE TECHNICISTE
- ***PREVOIR DES SANCTIONS POUR LA NON-OBSERVANCE DE CES PRINCIPES***

QUELQUES PROPOSITION DE PISTES

- FAVORISER L'EMERGENCE D'UNE VÉRITABLE **CONSCIENCE CITOYENNE CAPABLE D'EXIGER DES GOUVERNANTS LE RESPECT ET LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES JURIDIQUES FAVORABLES À LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES-REDCONNAISSANCE ET ACTION.--- REDEVABILITE**

- MISE EN PLACE D'UN MOUVEMENT FEMINISTE FORT, STRATEGIQUE, AUTONOME E PLURIEL

AUTONOME = N'EST PAS AFFILIE A UN PARTI POLITIQUE, ET N'EST L'EMANATION D'AUCUN PARTI

- TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMEENT – D'ORGANISATION-DE MOBILISATION-DE FINANCEMENT /

QUELQUES PROPOSITION DE PISTES

- LIER LA QUESTION DE REPRESENTATION A CELLE DE L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE (FAVORISER L'ENTREPRENARIAT FEMININ -MISE EN PLACE D'UN FOND PAR LES FEMMES DESTINE A FINANCER LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ELECTIONS)
- REVOIR LES RÈGLES DE FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE POUR ÉGALISER LES CHANCES DANS LA COMPÉTITION ÉLECTORALE.
- FINANCEMENT PUBLIC DES PARTIS POLITIQUES EN FONCTION DE LA PLACE ACCORDÉE AUX FEMMES

CONCLUSIONS

- LES REFORMES ET AJUSTEMENT DES SYSTEMES ELECTORAUX SONT UTILES ET NECESSAIRES MAIS ...
- SEULE LA DÉTERMINATION DES FEMMES ELLES-MÊMES AVANT LES ELECTIONS , PENDANT LA PERIODE INTERELECTORALE PEUT LEUR PERMETTRE DE TRIOMPHER,
- ELLES NE PEUVENT PLUS ATTENDRE UN AUTRE QUART DE SIECLE POUR ETRE DES CITOYENNES A PART ENTIERE

A LUTTA CONTINUA